

15 MAI 1955

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 1955

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Le cinq mai mil neuf cent cinquante cinq, convocation individuelle adressée à tous les Conseillers Municipaux et affichée à la porte principale de la Mairie pour une session ordinaire qui aura lieu, le Lundi quinze Mai mil neuf cent cinquante cinq à neuf heures quarante cinq.

ORDRE DU JOUR SPECIAL.

Election des Délégués et suppléants,  
Membres des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs

A L'ORDRE DU JOUR

15 MAI 1955



ACQUISITIONS - CESSIONS DE TERRAINS

- 55-181.- Acquisition de terrain à Brest-Lambézellec appartenant aux consorts GUEGUEN nécessaire à l'agrandissement du cimetière de Lambézellec (Melle LE ROUX) (page 53).
- 182.- Acquisitions de terrain par voie d'alignement, pour l'élargissement de la rue Bouvet, Brest-St Pierre (M. DAGORN) (page 54).
- 183.- Acquisition de terrain pour aménagement d'un tournant route de Kerampéré (Propriété de M. BOSCAL DE REALS) (M. KERAUDY) (page 56).
- 184.- Acquisition de terrain par voie d'alignement pour l'élargissement de la route de Sainte-Anne -propriété de l'association diocésaine de Quimper ) (M. CADIOU)(page 56).
- 185.- Cession de terrain par voie d'alignement - Avenue Charles de Foucauld à la Société Civile Immobilière de Saint-Marc (M. BLOAS) (page 57).

555-183.- VOIRIE - Acquisition de terrain pour aménagement d'un tournant,  
route de Kérampéré (propriété de M. BOSCAL DE REALS.

..... Monsieur KERAUDY donne lecture du rapport suivant :

En vue de faciliter la circulation, il s'avère nécessaire de supprimer un tournant à angle droit rue de Kérampéré à BREST. Cette opération entraîne l'acquisition par la Ville d'un triangle de terrain d'une superficie de 16 m<sup>2</sup> à prendre dans la propriété de Monsieur BOSCAL DE REALS.

Monsieur BOSCAL DE REALS a donné son accord pour la cession de ce terrain à la Ville au prix de 1.000 francs le mètre carré, soit pour une somme totale de 16.000 Frs (SEIZE MILLE FRs) à charge par la Ville de BREST de construire au nouvel alignement un mur de clôture qui dépassera le sol du jardin d'une hauteur de 0 m 20 et supportera un grillage.

L'offre faite étant acceptable, je prie les Commissions des Travaux et des Finances de bien vouloir proposer au Conseil Municipal d'approuver et de m'autoriser à signer l'acte de vente joint au dossier ainsi qu'à solliciter de Monsieur le Préfet du Finistère la déclaration d'utilité publique de cette opération.

La dépense résultant de cette acquisition, soit 16.000 Frs (SEIZE MILLE F) sera prélevée sur les crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice en cours au Chapitre XXXIV, Article 1 (Acquisition d'immeubles insalubres et de terrains frappés de rescindement).

..... Le Maire, signé : JAOUEN.

Avis de la Commission des Travaux - Favorable  
Le Rapporteur, signé : BLOAS.

Avis de la Commission des Finances - Favorable.  
Le Rapporteur, signé : KERAUDY.

ADOPTÉ.